

# Moselle Jeunesse

## 2016 - 2018



# Charte départementale

*L'ingénierie départementale  
pour une politique jeunesse de territoires*



Département ami des enfants



## Sommaire

---

- Préambule
- Les jeunes au cœur du projet
- Les territoires
- Les moyens
- Les conditions d'intervention du Département
- L'engagement des territoires
- Les instances de pilotage départementales
- Les instances de pilotage territoriales

Assemblée des  
DÉPARTEMENTS  
DE FRANCE



unicef

### Département ami des enfants

La Moselle, un « **Département Ami des Enfants** » reconnu par l'UNICEF en 2014.

Un « Département Ami des Enfants », partenaire de l'UNICEF, est un Département qui :

- fait de l'enfance une priorité affichée de son action,
- conduit son action pour l'enfance en référence avec la Convention Internationale des Droits des Enfants,
- développe une dynamique d'innovation pour la promotion et la mise en œuvre des droits des enfants, au-delà de ses compétences légales.

## Préambule

A travers les multiples compétences qu'il exerce, le Département agit au quotidien pour la jeunesse dans de nombreux domaines. La protection de l'enfance demeure l'une de ses missions fondamentales et le Schéma Enfance Jeunesse Famille donne les clés pour mieux articuler l'intervention des acteurs qui accompagnent les jeunes en difficultés sur leurs parcours de vie.

Par ailleurs, en assurant la gestion des collèges, le Département accueille quotidiennement plus de 40 000 jeunes et leur donne les meilleures conditions de réussite pour leur scolarité.

Enfin, en animant des politiques volontaristes, le Département contribue à l'épanouissement des jeunes en leur donnant accès à des pratiques sportives et culturelles, en s'appuyant sur un important réseau associatif.

Depuis 2012, le Conseil Départemental a également choisi d'être encore plus proche des jeunes et de leurs réalités de vie en leur accordant une place active au sein même de l'institution en créant le Conseil Départemental Junior.

L'ensemble de ces interventions a conduit l'UNICEF à reconnaître la Moselle comme un « Département Ami des Enfants » en 2014.

Pour autant, les besoins exprimés par la jeunesse évoluent et les réponses proposées ne sont plus toujours adaptées. Le Conseil Départemental Junior a prouvé la nécessité de mettre les jeunes au cœur de la démarche, en les écoutant et en les associant aux décisions et aux actions qui les concernent.

**Le projet Moselle Jeunesse a pour objectif de construire avec les jeunes une intervention actualisée plus pertinente, en ciblant prioritairement le public des 11-17 ans, en associant les territoires et en s'appuyant sur les différentes forces et ressources qui les composent.**

Réussir ensemble Moselle Jeunesse nécessite :

- d'impliquer activement les jeunes en identifiant les réseaux des jeunes sur les territoires,
- de valoriser l'initiative et l'engagement,
- de mettre en cohérence les compétences exercées par le Département et les territoires,
- d'organiser le lien avec l'action sociale.

**La Charte départementale Moselle Jeunesse** est mise en place pour la période 2016/2018, en adéquation avec le mandat du Conseil Départemental Junior. Elle définit :

- les territoires concernés,
- les engagements réciproques du Département et des territoires,
- les moyens à mobiliser,
- la méthodologie d'accompagnement,
- le pilotage départemental.

## 1- Les jeunes au cœur du projet

La réussite de Moselle Jeunesse repose sur la place primordiale accordée aux jeunes eux-mêmes, qui constituent à la fois la cible et le levier principal du projet sur les territoires.

Les jeunes Mosellans concernés sont **prioritairement les adolescents de 11 à 17 ans**. Moselle Jeunesse identifie ainsi 3 cibles permettant de les associer de manière différenciée mais complémentaire sur les territoires et dans les actions :

- **les jeunes isolés**, qu'ils soient éloignés de la vie sociale, relevant de la protection de l'enfance, placés sous la responsabilité administrative du Département, accueillis en Maisons d'Enfants à Caractère Social...
- **les jeunes engagés**, en associant systématiquement les Conseillers Départementaux Juniors des territoires, mais également les instances constituées comme les Conseils Municipaux de Jeunes, les Jeunes Sapeurs-Pompiers...
- **les jeunes talents**, qui incarnent le potentiel créatif de la jeunesse, sa capacité à innover, à développer de nouvelles formes d'expression et de nouvelles technologies, particulièrement dans les domaines de l'information et de la communication...

**Moselle Jeunesse se donne ainsi les moyens d'AGIR POUR, PAR et AVEC les jeunes.**

## 2- Les territoires

Tous les territoires mosellans sont concernés par Moselle Jeunesse.

Le projet se construit et se développe par l'engagement des territoires représentés par :

- les communautés de communes, en particulier en territoires ruraux, pour leurs capacités à fédérer les ressources à l'échelon communautaire ;
- les communes urbaines ;
- Les territoires de coordination, au nombre de cinq, sont ceux définis par le Département de la Moselle : Metz-Orne, Saint-Avold Forbach, Sarrebourg-Château-Salins, Sarreguemines-Bitche et le Thionvillois.

## 3- Les moyens

Le projet Moselle Jeunesse considère les jeunes comme le meilleur atout pour construire une action pertinente. Il s'agit, pour chaque territoire, d'identifier les trois cibles définies par le projet, de les impliquer dans une démarche active et de mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation des actions qui répondent aux besoins identifiés.

Les forces jeunes des territoires peuvent être, notamment :

- les Conseils Municipaux de Jeunes ;
- les jeunes engagés, dans la vie associative ou chez les Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- les jeunes talents qui s'exercent dans différentes disciplines (technologie, médias, expressions ...) repérés notamment dans les associations locales ou dans les collèges...

Les ressources et moyens mobilisables pour la réalisation du projet :

- de façon systématique, la Prévention Spécialisée dans sa mission de protection de l'enfance dont le cadre d'intervention est défini par une Charte issue du Schéma Enfance Jeunesse Famille ;
- les associations locales et départementales, dans les domaines du sport, de la jeunesse, de la culture...
- le cas échéant, tout acteur local dont les initiatives et les compétences repérées s'avèreraient nécessaires à la réussite du projet.

#### 4- Les conditions d'intervention du Département de la Moselle

Le Département pilote le projet Moselle Jeunesse :

- il définit les objectifs prioritaires et établit un plan d'actions ;
- il décline la méthodologie d'accompagnement adaptée, en concertation avec chaque territoire engagé ;
- il mobilise et coordonne ses diverses compétences en matière de jeunesse ;
- il désigne un binôme de référents techniques par territoire ;
- il soutient les acteurs mobilisés dans la réalisation des actions.

**Le Département intervient sous conditions du respect de l'engagement des territoires.**

#### 5- L'engagement des territoires

- chaque territoire engagé se donne les moyens de coordonner les différentes interventions qu'il gère en faveur de la jeunesse (action sociale, sport, culture, etc...) ;
- il désigne un élu référent « jeunesse 11-17 ans » et un référent technique, interlocuteur des services départementaux ;
- il facilite l'identification des réseaux de jeunes mobilisables ;
- il mobilise les moyens et réseaux locaux nécessaires à la réalisation des actions qui s'inscrivent dans les objectifs prioritaires (logistiques, techniques, associatives...).

#### 6- Les instances de pilotage départementales

- a) **Le comité de pilotage Moselle Jeunesse** : Il se compose du Président du Conseil Départemental, des vice-présidents délégués sur les compétences départementales concernant la jeunesse (jeunesse, culture, éducation, solidarité, sport) ; de la Présidente du Conseil Départemental Junior ; du Directeur Général des Services Départementaux et du Directeur Général Adjoint en charge du Sport et de la Jeunesse.

Il se réunit 2 fois par an sur la base d'un état des lieux des plans d'actions. Il fixe les orientations et valide l'évaluation du projet.

b) **Le comité technique Moselle Jeunesse :**

- il se compose des différentes Directions du Département qui interviennent en faveur de la jeunesse ;
- il organise la complémentarité des différents domaines d'intervention sur les territoires ;
- Il consolide et partage l'état des lieux et les modalités d'action ;
- Il se réunit chaque mois.

**7- Les instances de pilotage territoriales**

**Le Conseil Territorial Moselle Jeunesse :**

- il se décline sur chacun des 5 grands territoires mosellans (Forbach – Saint-Avold, Sarrebourg – Château-Salins, Sarreguemines – Bitche, Metz Orne, Thionvillois) ;
- sous la présidence du Département, il rassemble les représentants du territoire, les Conseillers Départementaux Juniors, et toute ressource repérée nécessaire à la mise en œuvre du projet ;
- espace d'analyse et de concertation, il définit le plan d'actions ;
- il fixe les priorités d'actions à mettre en œuvre ;
- il inclut les projets du Conseil Départemental Junior en fonction des opportunités du territoire ;
- il se réunit au minimum 2 fois par an pour évaluer et réajuster le plan d'actions et autant que de besoin au service du projet.

**Le projet Moselle Jeunesse** piloté par le Département a pour ambition de donner aux jeunes la place centrale au cœur des actions qui les concernent sur les territoires, grâce à la reconnaissance de leurs potentiels, mais aussi de leurs différences. L'engagement à leurs côtés de toutes les forces départementales et de territoires est primordial.

**La Charte départementale Moselle Jeunesse** pose ainsi un cadre stratégique, opérationnel et méthodologique, en donnant à chacun les moyens d'agir ensemble, pour réussir ensemble.